

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 5 novembre 2024, à compter de 19h00.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères Sabine Paquet et Pascale Renzo Charbonneau ainsi que Messieurs les conseillers Daniel Jacques, Bruno Napert, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée : Le conseiller Claude Lacasse.

Madame Pénélope Larose, directrice générale et greffière-trésorière, assure le greffe.

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2024-11-75

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Sabine Paquet, appuyée par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2024
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2024 : suivi
  - b) Lecture et adoption des comptes
  - c) Dépôt des documents :
    - i. CCU – Procès-verbal de la rencontre du 15 octobre 2024
  - d) Appui à la Grande semaine des tout-petits - Adoption
  - e) Entente intermunicipale relative à la gestion des équipements de recyclage dans les lieux publics extérieurs - Adoption
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
  - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
  - a) Rapport du représentant
  - b) Approbation du budget 2025 pour la régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent - Adoption
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
  - a) Rapport du représentant
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - a) Rapport du représentant
- 9- ENVIRONNEMENT
  - a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

13- CORRESPONDANCE

- a) EXO – Rapport d’achalandage du mois de septembre 2024

14- PÉRIODE DE QUESTION

15- LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

2024-11-76

**3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024**

Il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**D’ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2024, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2024**

La directrice générale mentionne que le suivi des décisions découlant de la séance a été effectué.

**b) Lecture et adoption des comptes**

2024-11-77

**CONSIDÉRANT** le dépôt des comptes payés et à payer du 2 octobre 2024 au 5 novembre 2024 au montant de 122,221.79 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau, appuyée par la conseillère Sabine Paquet et unanimement résolu :

**QUE** la liste des comptes en date du 5 novembre 2024 au montant de 122,221.79\$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

**c) Dépôt des documents**

- i. CCU – Procès-verbal de la rencontre du 15 octobre 2024

**d) Appui à la Grande semaine des tout-petits – Adoption**

2024-11-78

**CONSIDÉRANT** que la neuvième édition de la *Grande semaine des tout-petits* se tiendra du 18 au 24 novembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s’épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent ;

**CONSIDÉRANT** que cette semaine se tient sous le thème *Ensemble, pour l’égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s’épanouisse pleinement* ;

**CONSIDÉRANT** que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- D'informer sur l'état de bien-être des tout-petits ;
- De sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
- De mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
- De briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
- De mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

**CONSIDÉRANT** que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge ;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles ;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sabine Paquet, appuyée par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau et unanimement résolu :

**QUE** le conseil municipal autorise le maire à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits!

**QUE** le conseil municipal autorise le maire à procéder à la levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du personnel à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la Grande semaine des tout-petits.

**ADOPTÉE**

**e) Entente intermunicipale relative à la gestion des équipements de recyclage dans les lieux publics extérieurs - Adoption**

2024-11-79

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) a convenu d'une entente avec Éco Entreprises Québec (EEQ) relative à la gestion des matières recyclables sur l'ensemble du territoire de la MRC, soit pour la Municipalité de Calixa-Lavallée, la Ville de Contrecoeur, la Ville de Saint-Amable, la Ville de Sainte-Julie, la Municipalité de Verchères, la Ville de Varennes.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de cette entente, la MRC s'est engagée à poursuivre la desserte des lieux publics extérieurs déjà desservis avec les équipements de récupération déjà présents, d'ici à ce que EEQ ait mis en œuvre son plan de desserte des lieux publics extérieurs ;

**CONSIDÉRANT** que les collectes et le transport des matières recyclables dans les lieux publics extérieurs ont été confiés aux Municipalités et que les frais de gestion afférents sont remboursables par EEQ ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'établir les modalités et la tarification relative à la gestion des équipements de recyclage dans les lieux publics extérieurs par une entente intermunicipale afin que la MRC rembourse annuellement les frais pour ces services aux Municipalités ;

**CONSIDÉRANT** les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19 et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'*Entente intermunicipale relative à la gestion des équipements de recyclage dans les lieux publics extérieurs* et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE

## **5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

### **a) Rapport du représentant**

En l'absence du conseiller Claude Lacasse, le maire Daniel Plouffe mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

## **6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Daniel Jacques mentionne que nous avons reçu les quotes-parts 2025 par la régie de Police et que celles-ci augmenteront de 7,48%.

### **b) Approbation du budget 2025 pour la régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption**

2024-11-80

**CONSIDÉRANT** que le 23 octobre 2024, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2025 ;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie de ce budget a été transmise à la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

**CONSIDÉRANT** que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**D'APPROUVER** le budget 2025 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 23 octobre 2024.

ADOPTÉE

## **7- VOIRIE ET AQUEDUC**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Bruno Napert mentionne que les travaux de voirie et de ponceaux sont en cours. Il mentionne également qu'une réunion est prévue avec le MTQ pour la vitesse sur la rue Labonté le 28 novembre prochain.

## **8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il y a eu une rencontre du CCU le 15 octobre dernier concernant la demande de dérogation mineure portant sur le lotissement de l'Église, mais que le comité n'a pas transmis sa recommandation au conseil puisqu'il souhaitait obtenir davantage d'informations pour se faire.

## **9- ENVIRONNEMENT**

### **a) Rapport du représentant**

En l'absence du conseiller Claude Lacasse, le maire Daniel Plouffe mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

## **10- CULTURE ET PATRIMOINE**

### **a) Rapport du représentant**

La conseillère Sabine Paquet mentionne que la fête de l'Halloween 2024 fût un succès.

#### 11- LOISIRS

##### a) Rapport du représentant

La conseillère Pascale Renzo Charbonneau mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

#### 12- AUTRES DOSSIERS

Il n'y a aucun autre dossier à présenter.

#### 13- CORRESPONDANCE

##### a) EXO – Rapport d'achalandage du mois de septembre 2024

#### 14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public :

**Résidente du 573 chemin de la Beauce**, questionne le conseil concernant le site internet de la municipalité à l'effet qu'il manque des informations sur celui-ci.

**Pierre St-Louis, résident du 609 chemin de la Beauce**, questionne le conseil concernant le dossier de la SACV portant sur le bruit et les usages autorisés. Il dit avoir porté plainte à la Police et s'est fait dire que la musique n'était pas si forte. Il questionne également le conseil à savoir si la population sera consultée dans le dossier de l'Église.

**Eric Derkzen Van Angeren, résident du 651 rue Labonté**, demande un suivi sur le dossier d'Excavation Jeannotte.

**Éric Brunelle, résident du 603 chemin de la Beauce**, questionne le conseil concernant le bruit à la SACV.

**Marie-Claude Bouchard, résident du 374 chemin de la Beauce**, questionne le conseil en lien avec la démarche du courant collectif.

**Myriam Laforce, résidente du 416 chemin de la Beauce**, questionne le conseil en lien avec la démarche du courant collectif et propose d'ajouter du contenu dans l'Oiseau-Mouche.

**Claude Michaud, résident du 746 chemin de la Beauce**, demande un suivi sur le dossier de l'Église.

**Marie-Michèle Gagnon, résidente du 357 chemin de la Beauce**, questionne le conseil concernant le parc Arthur-Bouvier, à savoir lorsqu'il sera mis à niveau.

#### 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-11-81

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau, appuyé la conseillère Sabine Paquet et unanimement résolu que la présente session soit levée à 19h51.

**ADOPTÉE**

---

Daniel Plouffe  
Maire

L'assemblée est close.

*Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Daniel Plouffe  
Maire

Je, \_\_\_\_\_, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

---

Pénélope Larose  
Directrice générale et greffière-trésorière